BOURSE AUX ATHLETES POLE ESPOIR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AISNE

Le Conseil départemental octroie une aide de 1 400 € pour l'année scolaire aux athlètes inscrits en pôle espoir et licenciés dans un club de l'Aisne. Lors de la demande, ils doivent pouvoir justifier de ces conditions.
La demande est à faire sur la plateforme Plafefom XDemat :https://www.spl-xdemat.fr

https://www.aisne.com/aides/bourses-aux-athletes

Conseil départemental de l'Aisne:
Rue Paul Doumer
02000 - Laon
http://aisne.com